



Marcellaz - Ma Commune

N°33-Avril 2024

Un mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

Pourquoi le quart de ces pages d'informations est consacré à rappeler des bases de la vie en société ?

S'il en est ainsi ce n'est pas simplement pour faire du remplissage mais bien parce qu'au quotidien, nous sommes confrontés à de trop nombreuses incivilités, de non-respect des règles sociétales ou d'un je-m'en-foutisme qui s'accompagne du fameux « je fais ce que je veux, je paie mes impôts ! »

Si en ce début de printemps on se disait que ce n'est peut-être pas si difficile que ça de se conformer aux règles de vie communautaire et que l'on essaie juste pour voir...

Sans aucun doute, chacun de nous y serait gagnant et ainsi pourrait apprécier au mieux les belles journées qui s'annoncent !

Au plaisir de vous rencontrer sur une des nombreuses manifestations qui ponctueront cette saison estivale ou au bureau de vote le 9 juin.

Bien à vous,
Jean-Pierre LACOMBE

AGENDA 2024

- ✓ **Mercredi 08 mai 10h30** : cérémonie commémorative
- ✓ **Jeudi 16 mai 15h30-19h30** : collecte de sang
- ✓ **Dimanche 19 mai 9h00-17h00** : fête de l'âne
- ✓ **Samedi 1^{er} juin 9h00-17h00** : journée de l'environnement « Naturellement »
- ✓ **Dimanche 09 juin 8h00-18h00** : élections européennes
- ✓ **Samedi 15 juin 19h00** : fête de la musique
- ✓ **Mardi 18 et 25 juin 16h00-19h00** : permanence remise dossiers périscolaires
- ✓ **Vendredi 28 juin 18h30** : kermesse du périscolaire
- ✓ **Dimanche 22 septembre** : brocante

FERMETURES SERVICES 2024

- ✓ Vendredi 10 et samedi 11 mai
- ✓ Du lundi 12 au vendredi 16 août
- ✓ Les samedis 03, 10, 17 et 24 août
- ✓ **Urbanisme** : du lundi 05 au vendredi 23 août

Ça fait la une !



ÉLECTIONS EUROPÉENNES : VOTE DU 09 JUIN

L'élection des représentants français au Parlement européen a lieu le **dimanche 9 juin 2024**, pour un seul tour. Les deux bureaux de vote, situés au centre rural de la commune, vous accueilleront de **8h00 à 18h00**. Si vous n'êtes pas encore inscrit.e sur les listes électorales, la date limite d'inscription est le **mercredi 1^{er} mai** (en ligne) et le **vendredi 03 mai 2024** (en papier). Il est nécessaire de remplir un formulaire d'inscription en joignant un justificatif de domicile et d'identité pour recevoir la carte électorale. Vous pouvez obtenir un formulaire en version papier en **mairie** ou vous inscrire **en ligne** sur [www.https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396).

+ **D'INFOS** : www.marcellaz-albanais.fr

FÊTE DE L'ÂNE : 2^{ÈME} ÉDITION



Après le succès de la 1^{ère} édition de la fête de l'âne du 02 avril 2023, organisée par la commune et l'Association des Ânes de Provence, nous avons le plaisir d'annoncer la 2^{ème} édition qui aura lieu le **dimanche 19 mai 2024**.

En collaboration avec les associations et tous les partenaires, rdv dès **9h00** sur l'espace du parc technique pour une fête conviviale avec au programme concours d'ânes, divers stands artisanaux...

Programme complet bientôt disponible !

Partager



LOGEMENT SOCIAL : MODALITÉS

Pour obtenir un logement social (ou logement HLM), vous devez faire votre demande entièrement **en ligne** sur le site **www.demande-logement-social.gouv.fr** ou avec un **formulaire** à déposer sur place (liste des guichets disponible sur www.service-public.fr).

+ D'INFOS : **CCAS Mairie de Rumilly** Place de l'hôtel de ville 74150 RUMILLY ☎ 04 50 64 69 02 📧 ccas@mairie-rumilly74.fr

> Accueil du public

Du lundi au jeudi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h30

Le vendredi : 8h30 -12h / 13h30 – 16h30

Aménager/Construire



EAUX DE RUISSELLEMENT

Les récentes précipitations de l'automne et du début de l'hiver ont mis en lumière les problèmes de gestion des eaux de ruissellement sur les propriétés privées, affectant ainsi l'espace public.

Des écoulements ont été observés sur la voirie, soit par l'absence de grilles de collecte des eaux de ruissellement en limite de propriété, soit à cause du manque d'entretien des grilles existantes. Ces écoulements ont entraîné des accumulations de matériaux et de plaques de glace sur les chaussées, rendant la circulation dangereuse pour les véhicules et les piétons. Le Plan Local d'Urbanisme (PLUi) rappelle les obligations pour les nouvelles constructions en matière de gestion des eaux pluviales. En dehors des nouvelles constructions, la commune de Marcellaz-Albanais compte sur la collaboration des propriétaires pour entretenir ou installer des dispositifs de récupération des eaux de ruissellement.

CIRCUIT DES EUPHORBES : REMISE EN ÉTAT



Le **circuit des euphorbes** a fait l'objet de travaux de remise en état ce printemps notamment au niveau de la passerelle de sous Coutasse. Dans la foulée, un nouveau fléchage a été mis en place avec le concours des marcheurs de Marcellaz-Albanais depuis le parking du hangar technique, point de départ du circuit et de stationnement des véhicules.

Nous vous souhaitons d'y faire de belles balades !

BATIMENTS PUBLICS

> **Chantier de l'école publique** : l'extension avec ses nouvelles structures maçonnées est désormais terminée. Restent aux maçons des travaux de 2nd œuvre; les charpentiers oeuvreront quant à eux au moins jusqu'à la mi-juin. En parallèle, des travaux mettant hors d'eau, hors d'air le bâtiment seront réalisés. Courant juillet, la pompe à chaleur sera installée et des artisans interviendront pour l'isolation, la menuiserie, la plomberie et l'électricité.

> **Poursuite du programme d'économie d'énergie** : remplacement des anciens éclairages très énergivores par des led. Les luminaires du Centre Rural et du Dojo gardent le même fonctionnement : l'énergie solaire.

> **Nettoyage mur de l'église** : nettoyage du mur extérieur du cœur de l'Eglise, sali par des coulures.

> **Problèmes d'éclairage**: plusieurs arrêts de bus ayant des problèmes d'éclairage, des candélabres à énergie solaire vont être installés. Ce sera le cas « au bas du Plan », à Faramaz ainsi qu'en bordure de la Route Départementale, à hauteur de Joudrain.

Grandir



INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES : COMMENT ?

1. Si votre enfant est déjà scolarisé : remise d'un dossier d'inscription par le biais des écoles début juin.
2. Si votre enfant fait sa rentrée en septembre 2024 à l'école publique : remise d'un dossier lors de l'inscription scolaire en mairie.
3. Si votre enfant fait sa rentrée en septembre 2024 à l'école privée : la mairie enverra le dossier, une fois l'inscription validée par la directrice.

Ce dossier périscolaire est à compléter et à déposer lors des **permanences** qui auront lieu **le mardi 18 juin** et **le mardi 25 juin de 16h à 19h à la salle « aquarium »** (local vitré accolé au dojo après la mairie sur la droite).

Corinne BOUVIER, assistante administrative en charge du scolaire et périscolaire et Cécile PINGUET, responsable du service scolaire et périscolaire, auront le plaisir de vous accueillir.



L'équipe d'animateurs vous convie à la **kermesse du périscolaire** dans les locaux de l'accueil périscolaire le **vendredi 28 juin à partir de 18h30**.



AU PROGRAMME

- ◆ Jeux fabriqués par les enfants (mémo, morpion, chamboule tout, photo Booth, planche à savon...)
- ◆ Projection de nos petits reporters
- ◆ Mini-spectacle (une danse par les enfants de maternelle et une danse par les enfants d'élémentaire des deux écoles)
- ◆ Verre de l'amitié

Nous comptons sur votre présence :-)

Bouger, se rencontrer, s'occuper



BIBLIOTHÈQUE

◆ NOUVEAU : emprunter des jeux, c'est possible !

Le Conseil municipal et l'équipe de la bibliothèque sont heureux de vous annoncer qu'il sera désormais possible d'**emprunter des jeux** à la bibliothèque de Marcellaz-Albanais ! Ce service est novateur dans l'Albanais. Vous étiez nombreux à le souhaiter. Avant l'été, des jeux destinés à l'emprunt rejoindront les étagères de la bibliothèque. Vous pourrez emprunter un **jeu par famille pour 3 semaines**. Il y en aura pour tous les âges, les goûts et les couleurs ! Alors prenez-vous au jeu ! Et n'oubliez pas : possibilité de jouer sur place à la bibliothèque grâce aux jeux mis à disposition. Pour découvrir de nouveaux jeux et passer un moment convivial, participez aux soirées jeux de la bibliothèque le **vendredi une fois par mois et un vendredi par vacances**.



◆ **SOIRÉES JEUX** : vendredi 17 mai et vendredi 14 juin à partir de 19h, tout public à partir de 10 ans.



◆ **ESCAPE GAME** : partez en équipe à la recherche du trésor caché dans la bibliothèque. Sur inscription : Tout public à partir de 10 ans. Durée 1h.

◆ **CONCERT « TOURS DE CHANT »** : **vendredi 12 juillet à 19h** - place du marché (ou centre rural en cas de mauvais temps). Grâce à notre roue musicale, une ambiance différente à chaque tour ! Chansons festives (bonne humeur et sixties au programme), participatives (avec le public en vedette), drôles (l'humour comme "re m'aide à trouver des forces!"), monstrueuses (les grands classiques de la chanson française), tendres (un câlin, ça fait toujours du bien !), country et celtiques (Hi ha !!!!!). Alors ne manquez pas ce rendez-vous musical convivial ! Envie de les accompagner sur un ou des morceau(x), au chant ou avec un instrument (percussions, claviers, violons, flûtes, basses, accordéons, etc...) ? Contactez la bibliothèque pour en savoir plus.

◆ **EXPOSITION** jusqu'au samedi 27 juillet : "**LE BESTIAIRE DU QUOTIDIEN, les animaux cachés**", une exposition interactive qui vous plonge dans un monde où les créatures du règne animal se cachent dans les recoins les plus inattendus de notre langage quotidien.

MarcellaZik : fête de la musique !

Retenez la date : samedi 15 juin à partir de 19h00, sur l'espace devant le hangar technique !

La commission animation et les APE des écoles travaillent d'ores et déjà à l'organisation de la fête !

Programme bientôt disponible pour accueillir des talents qui vont ambiancer les planches de MarcellaZik !

Agir...naturellement



JOURNÉE «NATURELLEMENT» : 1^{ER} JUIN

Une **journée** pour partager, observer, découvrir, comprendre, changer de regard...sur les enjeux de l'environnement : c'est la journée « Naturellement » du samedi 1^{er} juin de 9h00 à 17h00 !

- ◆ **Stands, ateliers, visites de serres...**
- ◆ Visite de **carrière** de pierre de molasse, **balade** contée, la **mare** et son écosystème...
- ◆ **Spectacles** de « Lombric fourchu » au centre rural
- ◆ Œuvre de **land art** « le jardin extraordinaire » : girouettes, moulins à vents et éoliennes, réalisée par les enfants des 2 écoles !

Programme définitif bientôt disponible !

RESERVEZ LA DATE

Infos diverses



Le centre intercommunal de loisirs, « Cap Loisirs » diffuse régulièrement ses programmes pour les mercredis récréatifs et les vacances (sauf Noël).

Les inscriptions sont périodiques et **non automatiques**: les demandes d'inscription sont prises en compte dans la **limite des places disponibles ! Nouveaux tarifs** à partir de l'été 2024. + **D'INFOS** : www.marcellaz-albanais.fr, ☎ 04.50.19.88.14/06.17.34.28.28 📧 infos-parents.caploisirs@fol74.org.

STOP INCIVILITÉS !



Diverses incivilités, aux points d'apports volontaires de tris et de déchets, ont été constatées à de nombreuses reprises : mauvaise utilisation ou abandon de déchets ménagers aux abords des lieux de collecte.

Le 08 février dernier en séance de Conseil municipal, il a été décidé à l'unanimité de créer un tarif de sanction de **150 €**, facturable à l'auteur de l'incivilité qui devra remettre en état le site de collecte. L'arrêté municipal n°2024-15 permanent réglementant l'accès et l'utilisation des points de collecte, pris en date du 26 février 2024, est disponible sur www.marcellaz-albanais.fr.

NB : dépôt des déchets autorisé entre **7h00 et 22h00**.



MERCI ! MERCI !

Au hasard de promenades, nous croisons de plus en plus souvent des personnes avec un sachet à la main pour ramasser... **DES DÉCHETS !**

Un grand merci à celles et ceux qui, en se baladant, en profitent pour nettoyer la commune et débarrasser « Dame nature » d'encombrants qui la polluent, pour le bien-être de notre village où « il fait bon vivre » !



POUR LES PARTICULIERS

L'article R. 1336-5 du Code de la santé publique indique qu'« **aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé** ». Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8H à 20H
- les samedis de 9H à 12H et de 14H30 à 19H
- les dimanches et jours fériés de 10H à 12H

POUR LES ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS OU PRIVÉS

Les travaux susceptibles d'être source de nuisances sonores pour le voisinage sont **interdits** :

- ⇒ tous les jours de la semaine **de 20 heures à 7 heures**,
- ⇒ **toute la journée des dimanches et jours fériés**, exceptées les interventions en urgence pour nécessité publique.



BRULAGE DÉCHETS VERTS

La loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a modifié le code de l'environnement : il est **interdit de brûler des biodéchets** (dont font partie les déchets de jardin) à l'air libre et dans les incinérateurs. En cas de non-respect de la loi, une contravention de 750€ peut être appliquée. Compostage, broyage, paillage... sont des solutions pour la gestion de nos déchets verts !

+ **D'INFOS** : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr + plaquettes disponibles à l'accueil